

Marie-George Buffet est la candidate de la gauche populaire antilibérale choisie par les collectifs unitaires à 60% et par les adhérents du PCF à 97%. Cette candidature de très large rassemblement, soutenue par des milliers d'élus, des centaines de milliers de citoyen-e-s dans tout le pays, des personnalités du monde entier (Aminata Traoré, Fausto Bertinotti, Oscar Lafontaine, Tiny Kox....) se situe bien sûr dans la continuité de l'engagement du PCF.

Premier parti politique à avoir ouvert un site internet, le PCF promeut, utilise et défend l'internet citoyen, les logiciels libres et les formats ouverts depuis plus de dix ans. Dans cette campagne électorale également, nous faisons de la civilisation de la connaissance et de la révolution numérique un axe fort de proposition.

La révolution informationnelle met au centre de toute chose les connaissances et les savoirs de chacun. Elle bouleverse le partage de l'information en la rendant accessible et abondante. Elle révolutionne les processus de production en mettant au coeur du travail sa composante intellectuelle. Elle bouscule la répartition de la fabrication des richesses en mondialisant les flux de production en réseau. Elle produit, en un temps record, une nouvelle civilisation : celle de la "connaissance".

Dans ce monde nouveau, tout devient possible : universaliser le savoir, réduire la pénibilité du travail et sa durée pour le rendre agréable et valorisant, utiliser la productivité du travail pour mieux partager les richesses, éradiquer l'illettrisme, promouvoir un patrimoine commun immatériel, créer de nouveaux services publics... Nous voulons que l'ère du numérique soit celle de la mobilisation et de la gestion démocratique de l'intelligence collective, de l'explosion culturelle, du partage des savoirs et des pouvoirs. Mais pour cela, il faut libérer la révolution informationnelle du capitalisme. La civilisation de la connaissance ne peut pas être celle de la rentabilité financière, la société du partage ne peut pas être celle du péage.

Cette contradiction est partout présente. Le capitalisme mondialisé veut rendre rare ce qui est abondant, privé ce qui est public, rentable ce qui est gratuit. L'obsession marchande tente de détruire les biens communs informationnels. Il accapare les capacités d'imagination et de créativité des artistes comme des salariés en prélevant leur temps hors travail et en confisquant leur production immatérielle. Il prend le risque du contrôle absolu des citoyens, au mépris des droits les plus élémentaires, pour mieux verrouiller l'accès à toute richesse informationnelle. Il veut encadrer et filtrer internet, il mène la guerre contre les logiciels et les contenus libres, il veut verrouiller tout par des brevets. Il ne se soucie pas de la fracture numérique si ceux qui en sont frappé ne sont pas "rentables".

Nous choisissons au contraire la société du partage, celle construite sur ce que Bill Gates appelle avec mépris le "communisme informationnel". Ce combat, nous ne le menons pas seul. Nos propositions sont élaborées depuis des années avec les militants et les communautés du logiciel libre, les associations et les groupes de travail que nous avons mis en place ou auxquels nous avons participé. Qu'ils en soient ici remerciés, et notamment tous les participants au village du Logiciel Libre de la Fête de l'Humanité depuis cinq ans : AlternC, APRIL, ASTS, EPN des Centres Sociaux de Paris, EUCD.info, FDN, FFII France, Framasoft, Globenet, In Libro Veritas, Lautre Net, Lea-Linux, Nekeme Prod, Ouvaton, Parinux, Skolelinux, StopDRM, Ubuntu.fr, Wikimedia France... et tous les autres.

Nous soutenons sans ambiguïté et depuis plus de dix ans l'utilisation et le développement des logiciels libres, notamment par la commande publique et leur utilisation dans les administrations et collectivités. Les communautés du libre sont une démonstration pratique que des modes de production basés sur la mutualisation, le partage et l'entraide donnent des résultats concrètement plus performants que ceux de la "concurrence libre et non faussée" et du brevet.

Au-delà du modèle de production et du modèle économique du libre, nous défendons son modèle d'organisation sociale. L'approche du Libre est transférable à toutes les ressources informationnelles, dans le domaine de l'édition scolaire ou celui de la publication scientifique, mais également au domaine de l'art et de la création (licence art-libre, expérience d'in-libro veritas, etc...). Elle présente des convergences avec la logique des médicaments génériques et la non brevetabilité du vivant.

Dépasant son statut de modèle économique, le Libre s'est peu à peu imposé comme un mode original et performant de production et d'échange. Dans des économies et des sociétés où la connaissance occupe une place sans cesse croissante, il contribue à poser les questions de modèles économiques et de propriété intellectuelle à venir, permettant de dépasser les seules réponses en vigueur aujourd'hui : privatisation, concurrence et marché, incapables de mettre en oeuvre le partage et l'universalisation.

Avec les deux premières libertés (liberté d'utilisation et d'étude) les licences Libres font progresser les individus par la découverte d'un savoir collectif. Les pratiques ne sont plus imposées par l'offre, mais par la demande. Avec les deux autres (liberté de modifier et d'améliorer) les licences libres font progresser l'humanité par la mise en commun des connaissances, et incite l'intervention de tous dans l'amélioration partagée des outils.

Notre engagement sur les logiciels libres est de longue date et il est accompagné de faits. C'est sur proposition des élus communistes que Paris a développé le CMS Libre Lutece et que la Région Ile de France va distribuer 175.000 clés USB entièrement à base de logiciels libres. Le PCF est également le seul parti à avoir eu une position cohérente sur la Loi DADVSI en s'y opposant unanimement aux deux chambres parlementaires, là où cette loi était votée avec les voix de l'UMP, l'abstention de l'UDF et la division du PS. Le PCF est le premier parti et le seul à avoir déployé l'intégralité de son schéma directeur avec une part prépondérante donnée aux logiciels libres (180 ordinateurs au siège du PCF, utilisation systématique de SPIP, de DotClear, OpenOffice, Firefox, Thunderbird, mise à disposition de l'ensemble des contenus sous licence créative commons...)

Le capitalisme consacre lui depuis plus de trente ans d'énormes efforts pour construire de la "raréfaction artificielle" grâce à des systèmes élaborés de contrôle. Son but est de forcer le marché de l'information à imiter, contre sa nature, les propriétés du marché matériel. Mais ces contrôles artificiels, appelés "régime de la propriété intellectuelle" sont profondément remis en question par le mouvement du logiciel et des contenus libres. Le système de la rente numérique, protégeant les intérêts d'une infime minorité au détriment de l'humanité, réagit de deux manières différentes au mouvement du logiciel et des contenus libres. D'une part il tâche de profiter de la productivité et de l'avantage compétitif de ce système pour son avantage à plus court terme. Mais dans le même temps il tente de supprimer ou de subvertir ce qui dans ce mouvement constitue une remise en cause pratique de son fonctionnement. Exactement comme il profite de la sécurité sociale sans y être pour rien et tout en essayant de la supprimer.

Pour qui en douterait, il suffit de feuilleter l'agenda législatif : la guerre est déclarée. Directives européennes, "brevetabilité logicielle" et "IP enforcement", loi "confiance dans l'économie numérique", transposition du paquet télécoms en droit français, offensive technologique TCPA et directive "EUCD" et DADVSI.... tous les coups sont permis pour faire la peau de l'Internet libre et des systèmes participatifs et interopérables.

Cette hostilité montre s'il le fallait que le libre préfigure une logique coopérative d'échange volontaire des savoirs, vécue comme menaçant la hiérarchie des pouvoirs du monde marchand (pourtant acceptée par nombre de ceux qui découvrent aujourd'hui le logiciel libre et prétendent le soutenir). La droite français du gouvernement UMP-UDF sortant ne fait pas exception. Depuis 2003, avec les lois LEN, LIL, LCT, DADVSI, la complaisance avec les brevets logiciels au Parlement européen, le RGI peu contraignant dont les décrets ne sont toujours pas publiés pour ne pas gêner le lancement du nouveau produit de l'éditeur hégémonique... et aujourd'hui avec la loi Sarkozy sur la délinquance qui prohibe la diffusion de vidéos, et bientôt l'instauration d'une commission nationale de déontologie (CND) et la labellisation des sites d'information, on ne peut que constater que le bilan internet des gouvernements UMP-UDF est objectivement liberticide et contre les logiciels libres.

Les quelques propos vagues et lénifiants de François Bayrou sur le logiciel libre, ni précis ni concrets, peuvent-ils faire oublier l'abstention complice de l'UDF sur DADVSI, ou le récent revirement de son candidat à propos des brevets logiciels ? La prochaine offensive pour relancer la brevetabilité logicielle au parlement européen (EPLA) sera d'ailleurs portée par une eurodéputée du groupe dont fait partie l'UDF et un eurodéputé du groupe dont fait partie l'UMP.

Nous choisissons au contraire sans ambiguïté, comme nous le faisons en acte depuis dix ans, de soutenir les logiciels libres, de laisser libres les oeuvres de l'esprit, et nous nous opposons résolument à la brevetabilité logicielle.

Nos propositions

1. Le choix des logiciels libres

- Une agence de développement du Logiciel Libre sera créée. Elle permettra la coopération et la mutualisation des travaux des communautés de développement, des secteurs privés et des administrations, tout en garantissant un bon reversement des sources. L'ensemble des fonctions publiques (d'État, Territoriale et Hospitalière) et des établissements publics fera un usage privilégié des logiciels libres (obligatoire lorsque la couverture fonctionnelle des offres est comparable) et des formats ouverts et interopérables.

- L'interopérabilité proposée par le RGI (le Référentiel Général d'Interopérabilité dont les décrets d'application ne sont toujours pas publiés pour ne pas "gêner" le lancement de Vista) sera rendue concrète, et étendue à un droit citoyen de proposer des contenus ou des logiciels interopérables avec le système de son choix. Les Mesures Techniques de Contrôle seront strictement limitées et encadrées.

2. Les biens communs informationnels seront universalisés et mis à l'abri.

- Les productions publiques, et notamment celles de l'Académie française ou celles relevant du dépôt légal, seront numérisées et proposées sous licence de type "créative commons".

- Le projet de Bibliothèque francophone numérique universelle sera doté de véritables moyens.

- Un centre de ressources logiciel public proposera au téléchargement les outils indispensables. La socialisation du patrimoine numérique permettra de dépasser la notion de "propriété intellectuelle" pour tous les biens communs informationnels

3. En Europe...

- La France interviendra sur le plan européen pour une renégociation de EUCD

- Nous exigerons une interdiction durable de la brevetabilité logicielle. Nous lutterons pour une réforme de l'OEB et de l'INPI leur interdisant le dépôt de brevets sur les logiciels, et les recadrant vers des missions d'organismes à but non lucratifs.

- La politique encourageant l'utilisation des mesures techniques de protection sera remise en cause. L'Europe renégociera pour cela entre autre les traités WCT (www.wipo.int/treaties/fr/ip/wct/) et WPPT (www.wipo.int/treaties/fr/ip/wppt/).

4. ... et dans le monde.

- De nouvelles négociations seront initiées par la France et l'Europe

- A l'OIT sur les droits internationaux du travail, à l'UNESCO sur le droit à l'accès au numérique dans la formation, à l'OMC sur les statuts des salariés dans l'économie de la connaissance.

- L'Europe et la France soutiendront le plan d'action de l'OMPI pour le développement.